

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2024. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 9 590 661,959 TND, un actif net de 9 547 141,662 TND et un bénéfice net trimestriel de 116 157,071 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 mars 2024 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 1 550 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- **GROUPE LOUKIL : 750 000 DT**
- **ELECTROSTAR : 800 000 DT**

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTROSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 52% de ces encours impayés.

Au 31 mars 2024, ce risque est couvert à hauteur de 272 964,959 TND.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des

obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 30 avril 2024
Le Commissaire aux Comptes :
BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 mars 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-24	31-mars-23	31-déc.-23
Portefeuille-titres	3.1	6 223 021,596	6 554 005,703	7 022 970,801
Obligations de sociétés		2 270 607,878	2 476 646,05	2 484 215,061
Emprunts d'Etat		3 952 413,718	4 077 359,65	4 003 178,390
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	535 577,350
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 077 098,193	4 454 392,241	4 009 918,870
Placements monétaires		1 182 681,705	1 279 366,426	2 380 687,006
Disponibilités		894 416,488	3 175 025,815	1 629 231,864
Créances d'exploitation	3.5	1 290 542,170	648 961,457	1 348 999,848
Total Actif		9 590 661,959	11 657 359,401	12 381 889,519
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	-
Opérateurs Créditeurs	3.6	19 148,603	19 285,647	22 508,089
Autres créditeurs divers	3.7	24 371,694	26 009,362	20 711,140
Total Passif		43 520,297	45 295,009	43 219,229
Actif net		9 547 141,662	11 612 064,392	12 338 670,290
Capital	3.8	9 062 800,052	10 930 487,873	11 821 929,953
Sommes distribuables	3.11	484 341,610	681 576,519	516 740,337
Sommes distribuables des exercices antérieurs		395 594,135	548 797,903	- 46,930
Sommes distribuables de la période		88 747,475	132 778,616	516 787,267
Actif net		9 547 141,662	11 612 064,392	12 338 670,290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 590 661,959	11 657 359,401	12 381 889,519

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2024	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Revenus du portefeuille titres	3.2	104 859,355	106 708,055	439 228,348
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		80 388,986	(36 667,160)	169 225,462
Revenus des emprunts d'Etat		24 470,369	143 375,215	270 002,886
Revenus des placements monétaires	3.4	63 585,161	68 369,062	338 166,432
Revenus des billets de trésorerie		28 836,051	38 831,383	116 364,965
Revenus des certificats de dépôt		0,000	0,000	0,000
Revenus des comptes à vue		12 456,472	14 304,012	127 331,810
Revenus des prises en pensions		22 292,638	15 233,667	94 469,657
Total des revenus des placements		168 444,516	175 077,117	777 394,780
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	3.9	(19 148,600)	(19 285,646)	(86 376,829)
Revenus nets des placements		149 295,916	155 791,471	691 017,951
Autres charges	3.10	(47 205,804)	(28 159,680)	(175 788,640)
Résultat d'exploitation		102 090,112	127 631,791	515 229,311
Régularisation du résultat d'exploitation		(13 342,637)	5 146,825	1 557,956
Sommes distribuables de la période		88 747,475	132 778,616	516 787,267
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 342,637	(5 146,825)	(1 557,956)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 639,791)	(17 827,169)	18 147,922
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		20 707,011	245,000	5 488,089
Frais de négociation de titres		(0,261)	0,000	(2,259)
Résultat de la période		116 157,071	110 049,622	538 863,063

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2024	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Variation de l'actif net résultant	116 157,071	110 049,622	538 863,063
des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	102 090,112	127 631,791	515 229,311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 639,791)	(17 827,169)	18 147,922
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	20 707,011	245,000	5 488,089
Frais de négociation de titres	(0,261)	0,000	(2,259)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(542 229,371)
Transaction sur capital	(2 907 685,699)	142 550,118	982 571,946
Souscription	4 397 594,837	7 455 660,815	50 578 450,498
Capital	4 247 000,000	7 166 900,000	50 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(53 337,367)	(109 638,403)	(774 625,411)
Régularisation des sommes distribuables	203 932,204	398 399,218	1 129 975,909
Rachat	7 305 280,536	7 313 110,697	49 595 878,552
Capital	7 055 300,000	7 033 100,000	49 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(88 440,507)	(106 633,840)	(755 647,007)
Régularisation des sommes distribuables	338 421,043	386 644,537	1 128 425,559
Variation de l'actif net	(2 791 528,628)	252 599,740	979 205,638
Actif net			
En début de période	12 338 670,290	11 359 464,652	11 359 464,652
En fin de période	9 547 141,662	11 612 064,392	12 338 670,290
Nombre d'actions			
En début de période	119 786	109 786	109 786
En fin de période	91 703	111 124	119 786
Valeur liquidative	104,109	104,496	103,005
Taux de rendement de la période	1,072%	0,993%	4,325%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 mars 2024

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- o BTA 7.2% MAI 2027
- o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2024	% actif
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 214 235,300	2 270 607,878	23,675%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		3 782 042,500	3 952 413,718	41,211%
	Obligations de l'Etat		2 149 047,500	2 222 446,776	23,173%
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	210 000,000	215 260,800	2,244%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	60 000,000	61 236,800	0,639%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	30 400,000	30 716,800	0,320%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	400 000,000	404 028,000	4,213%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	83 835,300	86 706,278	0,904%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	120 000,000	123 561,600	1,288%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	8 500	850 000,000	877 730,400	9,152%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	3 000	300 000,000	310 082,400	3,233%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	2 000	160 000,000	161 284,800	1,682%
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	547,500	596,772	0,006%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	210 502,400	2,195%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	520 868,000	5,431%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	513 228,400	5,351%

TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	5 000	500 000,000	501 364,000	5,228%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	4 485	448 500,000	475 887,204	4,962%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 632 995,000	1 729 966,942	18,038%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	558 519,360	5,824%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 171 447,582	12,214%
	TOTAL		5 996 277,800	6 223 021,596	64,886%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 104 859,355 DT pour la période du 01/01 au 31/03/2024 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2024	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	104 859,355	106 708,055	439 228,348
Revenus des obligations de sociétés	<u>80 388,986</u>	<u>-36 667,160</u>	<u>169 225,462</u>
- intérêts	80 388,986	-36 667,160	169 225,462
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>24 470,369</u>	<u>143 375,215</u>	<u>270 002,886</u>
- intérêts	24 470,369	143 375,215	270 002,886
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	104 859,355	106 708,055	439 228,348

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 2 077 098,193 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	<u>Placements monétaires</u>		1 156 446,319	1 182 681,705	12,332%
	<u>Emetteur CME</u>				
	Billets de trésorerie	1	244 070,081	249 755,854	2,604%
TNQOJM9QY778	CME 100J 27/12/2023	1	244 070,081	249 755,854	2,604%
	<u>Emetteur STIP</u>				
	Billets de trésorerie	2	912 376,238	932 925,851	9,727%
TNK0UMF62V81	STIP 150J 12/01/2024	1	480 198,020	490 508,474	5,114%
TNIQY75ZI1D0	STIP 150J 12/12/2023	1	288 118,812	296 793,422	3,095%
TNPDDB0WCLT1	STIP 150J 20/02/2024	1	144 059,406	145 623,955	
	<u>Disponibilités</u>		894 416,488	894 416,488	9,326%
	Dépôts à vue		-	-	0,000%
	Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
	Sommes à régler		894 416,488	894 416,488	9,326%
	TOTAL		2 050 862,807	2 077 098,193	21,658%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 à 63 585,161TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2024	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	28 836,051	38 831,383	116 364,965
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	12 456,472	14 304,012	127 331,810
Revenus des prises en pensions	22 292,638	15 233,667	94 469,657
TOTAL	63 585,161	68 369,062	338 6,432

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 290 542,170 TND au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	907,129	57,347	907,129
Agios créditeurs à recevoir	12 600,000	12 000,000	31 200,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL"	1 550 000,000	750 000,000	1 550 000,000
Provision Pour dépréciation BT LOUKIL *	- 272 964,959	- 113 095,890	- 233 107,281
TOTAL	1 290 542,170	648 961,457	1 348 999,848

*AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de :

- l'encours impayés/ Groupe LOUKIL qui s'élève au 31.03.2024 à 750 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021 ;

-- l'encours impayés / ELECTTORSTAR qui s'élève au 31.03.2024 à 800 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023 ;

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 19 148,603 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Rémunération Distributeurs	6 838,788	6 887,73	8 038,605
Rémunération Gestionnaire	8 206,539	8 265,27	9 646,320
Rémunération Dépositaire	4 103,276	4 132,64	4 823,164
TOTAL	19 148,603	19 285,647	22 508,089

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 24 371 ,694 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Redevance CMF	877,886	960,207	1 040,369
Provision jeton de présence	11 897,495	14 959,14	10 405,732
Honoraires commissaire aux comptes	11 482,750	9 972,690	9 095,820
TCL	113,563	117,325	169,219
Impôt à payer	0,000	0,000	0,000
TOTAL	24 371,694	26 009,362	20 711,140

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2024</u>	
Montant (en nominal)	11 978 600,000
Nombre de titres	119 786
Nombre d'actionnaires	245
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	4 247 000,000
Nombre de titres émis	42 470
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	7 055 300,000
Nombre de titres rachetés	70 553
<u>Capital au 31/03/2024</u>	
Montant (en nominal)	9 170 300,000
Sommes non distribuables	-107 499,948
Montant du capital au 31/03/2024	9 062 800,052
<u>Nombre de titres</u>	
Nombre d'actionnaires	219

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2024 :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-14 654,811	-14 967,121	14 654,811
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	8 015,020	-1 382,012	3 493,111
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	20 449,511	17 622,421	3 428,139
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	257,500	0,000	2 059,950
Frais négociation de titres	-0,261	0,000	-2,259
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	14 066,959	1 273,288	23 633,752
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-156 670,047	-216 068,431	-161 325,395
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-53 337,367	-153 214,653	-774 625,411
Régularisations sommes non distribuables rachats	88 440,507	164 571,767	755 647,007
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-107 499,948	-203 438,029	-156 670,047

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 à 19 148,600 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2024	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	6 838,786	6 887,732	30 848,866
Rémunération gestionnaire (TSI)	8 206,538	8 265,274	37 018,633
Rémunération dépositaire (TSB)	4 103,276	4 132,640	18 509,330
TOTAL	19 148,600	19 285,646	86 76,829

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 à 47 205,804 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2024	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération commissaire aux comptes	2 386,930	1 972,620	11 355,263
Redevance CMF	2 735,454	2 755,029	12 339,266
Jetons de présence	1 491,763	2 958,930	10 405,522
Contribution conjoncturelle	400,000	400,000	400,000
Autres impôts	333,979	347,074	1 551,171
Dotations aux amortissement et provisions	39 857,678	19 726,027	139 737,418
TOTAL	47 205,804	28 159,680	175 788,640

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2024 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	516 740,337	183 209,742	-304 355,944	395 594,135
Exercice n	102 090,112	20 722,462	-34 065,099	88 747,475
Sommes Distribuables				484 341,610

Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 mars 2024, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.